

sont relativement bas et près desquels l'industrie offre du travail et une prospérité raisonnable, constituent une très heureuse combinaison.

*M. Green:*

D. Et les jeunes cultivateurs qui se sont enrôlés, avez-vous quelque projet pour eux?—R. Pardon?

D. Et les jeunes cultivateurs qui se sont enrôlés, avez-vous quelque plan à leur sujet? Bien des jeunes gens quittent la ferme pour entrer dans l'armée, et un peu d'aide leur permettrait peut-être de devenir, en peu de temps, d'excellents cultivateurs.—R. A cet égard, nous croyons que de nombreux fils de cultivateurs qui se sont enrôlés, voudront naturellement à leur retour s'établir dans le voisinage de leur famille; dans bien des cas nous prévoyons que le soldat rapatrié voudra prendre la terre de son père. Cela s'est produit après la dernière guerre. Un grand nombre de colons se sont établis sur la propriété de leur père à la fin de la guerre. Je crois qu'il en sera de même à la fin de cette guerre-ci.

Le point suivant concerne l'arrangement financier pour l'établissement agricole. Cet arrangement ne devrait pas être attrayant au point d'intéresser outre mesure ceux à qui d'autres genres d'emplois conviendraient mieux.

(4) Les arrangements financiers concernant l'établissement agricole ne devraient pas être attrayants au point d'intéresser indûment ceux à qui d'autres genres de réintégration conviendraient mieux. Par contre, ces arrangements d'établissement agricole ne devraient pas être restreints au point de nuire à un plan de réintégration qui comporterait une large utilisation de terres.

Nous nous rendons compte que nous avons une nouvelle génération qui grandit et que la demande d'établissement agricole ne sera pas comparable à celle d'il y a vingt ans. Les sous-comités étudient d'autres modes de réintégration, mais nous cherchons à établir un heureux équilibre qui ne nuira pas aux plans du ministère dans d'autres domaines.

Le point suivant est important.

(5) Les anciens soldats en général n'auront pas le capital ordinairement nécessaire pour acquérir une ferme, des animaux et des machines. Par conséquent les théories d'affaires normales et pratiques ne valent pas par rapport aux problèmes pratiques de ce genre d'établissement. On ne peut échapper à cet important problème. Il semble n'y avoir choix qu'entre les deux propositions suivantes: (a) retarder l'établissement jusqu'à ce que le postulant ait acquis un capital suffisant, mais cela supprimerait le moyen de résoudre un grand problème national; (b) faire un choix entre le danger de détruire le moral des intéressés par le secours direct, sans compter les frais qu'il occasionne, et le déboursé nécessaire pour combler le manque de capital afin de permettre l'établissement sur une base qui permettrait au colon de se tirer d'affaire, quitte à amortir annuellement à raison d'une somme ne dépassant pas les limites éprouvées des bonnes opérations d'affaires.

(6) L'armature financière du pays dépend du coût de l'argent; par conséquent, le principe des intérêts doit entrer en ligne de compte.

Je dirai franchement que l'étude de cette question a provoqué une vive controverse sur l'application du boni, ou de l'octroi d'une part résiduelle. On pourrait y arriver par différents moyens: suppression des intérêts; réduction du principal; abaissement minimum du taux d'intérêt; diminution du principal ou augmentation de l'intérêt; et autres allègements du même genre. Mais quelque moyen que nous prenions, il nous a semblé qu'il fallait trouver quelque chose pour faire en sorte que le nouveau projet soit exempt de la faiblesse fondamentale du premier, c'est-à-dire l'imposition aux intéressés d'une dette que de temps à autre le Parlement lui-même décida d'alléger. Nous n'avons pas besoin de discuter les raisons pour lesquelles ces redressements ont été